

EPCI membres

- ❖ Communauté de communes de la région de Château-Thierry
- ❖ Communauté de communes d'Épernay-Pays de Champagne,
- ❖ Communauté de Communes du Pays du Laonnois,
- ❖ Communauté de communes du Pays Sedanais,
- ❖ Communauté de communes de Vitry-le-François,
- ❖ Communauté de communes du Rethélois,
- ❖ Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne « Cités en Champagne »,
- ❖ Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières « Cœur d'Ardenne »,
- ❖ Communauté d'agglomération du Soissonnais,
- ❖ Communauté d'agglomération de Reims Métropole.

Présidence du pôle

Franck Leroy, Maire d'Épernay

Date de création de l'association : 22 janvier 2010

Collectivités partenaires : les Villes de Château-Thierry, Épernay, Laon, Sedan, Vitry-le-François, Rethel, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Soissons et Reims

Ingénierie :

- ❖ Agence d'Urbanisme de Développement et Prospective de la Région de Reims
- ❖ Agence d'Urbanisme et de Développement de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

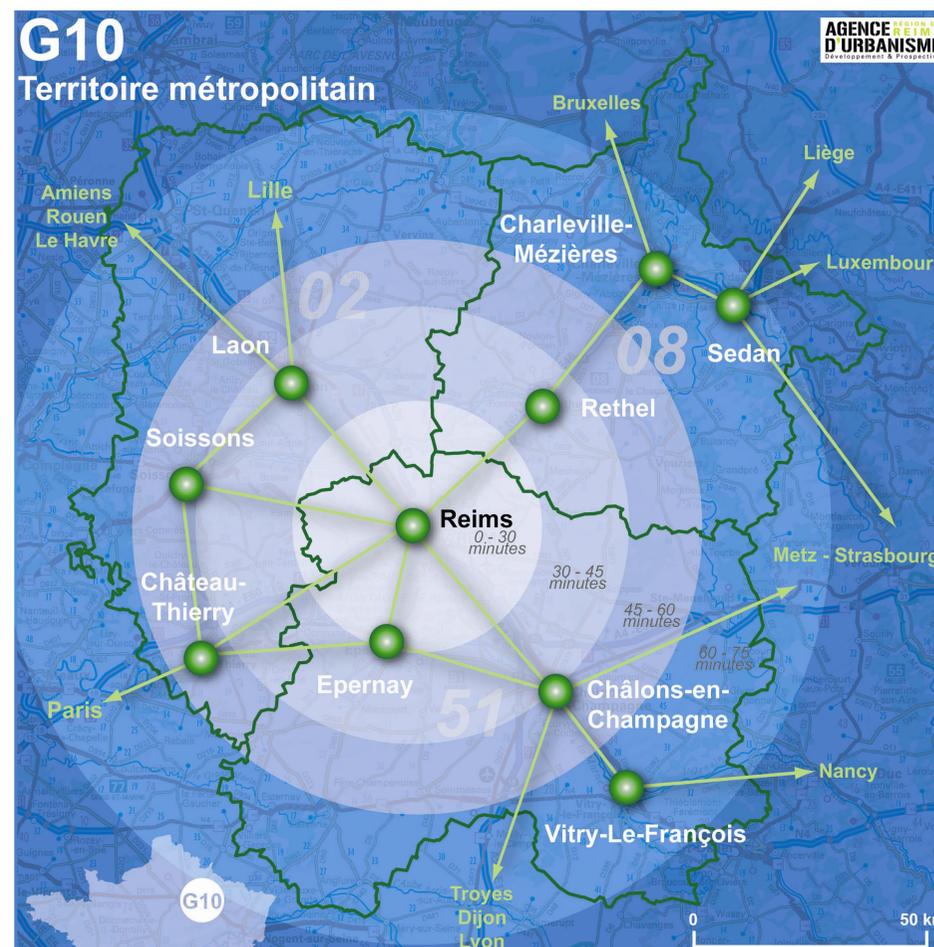
POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur <http://sites.google.com/site/associationg10>

Contact :

Agence de Reims 03.26.77.42.80

Agence de Châlons-en-Champagne 03.26.64.60.98



CHANTIERS ET THEMES DE TRAVAIL

Emploi / Economie

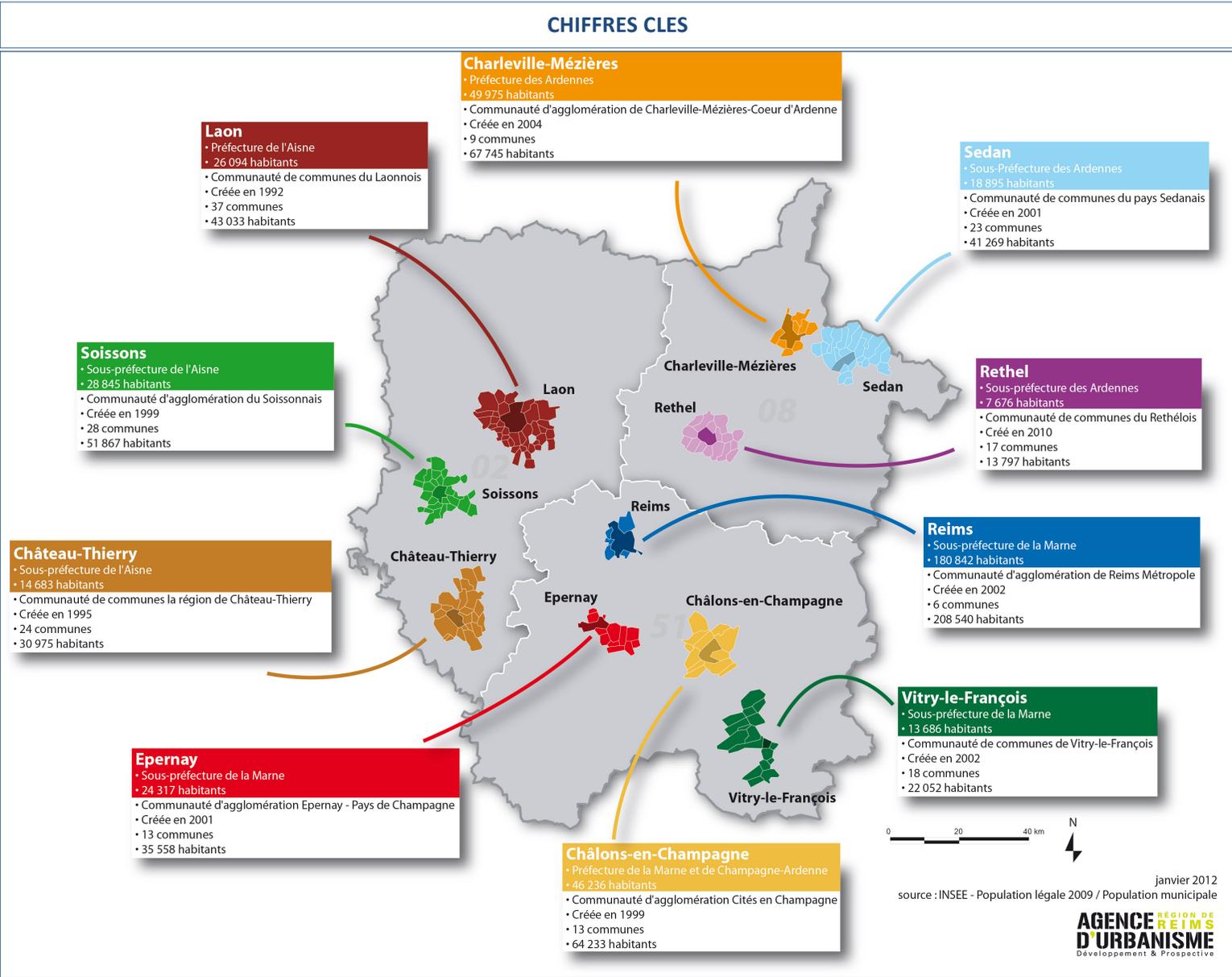
Transport / Mobilité

Formation / Enseignement supérieur / Recherche

Développement durable

Culture / Patrimoine / Sport / Tourisme

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN G10



LES OBJECTIFS DU POLE METROPOLITAIN

1. Forger et communiquer une identité métropolitaine,
2. Constituer une gouvernance pour un espace métropolitain de projet,
3. Définir ensemble les stratégies indispensables au développement durable du territoire, associer les acteurs impliqués et créer des synergies nécessaires à la dynamisation du territoire,
4. Partager les expériences novatrices pour développer un ou des domaines d'excellence, et mobiliser les compétences d'ingénierie nécessaires pour la conduite et l'application du projet métropolitain,
5. Conduire l'ensemble des études en lien avec son objet.

« Tout d'abord parce que nous formons un territoire vécu, c'est-à-dire un territoire défini par les comportements même de ses habitants et de ses acteurs économiques. Le G10 est un territoire réel qui ne relève d'aucun diktat et d'aucune planification abstraite. Par ailleurs, l'ambition que nous partageons n'est pas seulement de nous organiser entre nous, mais surtout d'assurer notre attractivité vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi vis-à-vis de ceux qui sont formés sur notre territoire.

Nous sommes situés entre deux « mastodontes » : le Grand Paris et le Sillon Lorrain.

Il est clair qu'il nous faut atteindre une « masse critique » pour peser dans le Nord-Est de la France.

Le G10 (avec ses quelques 720.000 habitants) est bien la seule échelle cohérente pour répondre à cette nouvelle cartographie qui se dessine sous nos yeux.

Il s'agit, à la fois, de traiter des problématiques concrètes des habitants (transport, emploi, formation...), mais aussi d'avoir toute sa place dans la compétition entre territoires.

C'est seulement tous ensemble - et dans le respect de nos différentes identités - que nous pourrons répondre au défi qui se pose à nous : celui d'être vraiment en capacité de peser sur notre avenir. C'est là que réside notre intérêt bien compris. »

Franck Leroy, Président du G10

GOVERNANCE METROPOLITAINE

L'association pour le développement de l'espace métropolitain du G10 a été créée le 22 janvier 2010 à Châlons-en Champagne.

Son objectif : Constituer une forme de gouvernance nouvelle pour cet espace de projet et définir les stratégies indispensables au développement durable du territoire.

Les assemblées générales

L'association pour le développement de l'espace métropolitain G10 se réunit deux fois par an à l'occasion d'assemblées générales. Celles-ci sont l'occasion pour les élus de :

- ❖ Faire le point sur l'avancement des dossiers et sur le travail des commissions thématiques,
- ❖ Définir ensemble les stratégies indispensables au développement du territoire,
- ❖ Associer des acteurs impliqués et créer des synergies nécessaires à la dynamisation du territoire,
- ❖ Partager des expériences novatrices,
- ❖ Mobiliser les compétences d'ingénierie nécessaires pour la conduite et l'application du projet métropolitain,
- ❖ Débattre du phénomène de métropolisation et des pôles métropolitains

HISTOIRE METROPOLITAINE

1973 : tentative de rééquilibrage de la croissance dans le Bassin parisien avec la politique des zones d'appui destinées à déconcentrer le trop-plein de la croissance francilienne. Tête de réseau de la Zone d'Appui Nord-Champenoise (ZANC), Reims a bénéficié à ce titre de l'implantation de son Université et d'équipements structurants.

2004 : L'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR pour favoriser l'émergence de coopérations à l'échelle des métropoles françaises a servi d'impulsion à la constitution d'un nouveau système de relations locales. Le maillage autoroutier structurant (A4, A26, A34), la desserte TGV, le rayonnement de l'Université et du CHU, les nouvelles mobilités, l'accélération des parcours résidentiels ont modifiés à la marge les pourtours de cet espace qui s'est ouvert à Charleville-Mézières et Sedan, à Soissons et Château-Thierry.

2005 : Confrontés à un déclin démographique de leurs territoires, les élus du G10 ont librement décidé de lancer une démarche de travail partenarial pour la défense et le développement d'intérêts partagés sur les dix villes et agglomérations de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne.

20.11.2006 : Signature de la Charte G10. Les élus décident de :

- ❖ mutualiser leur expérience, leur expertise, leur connaissance de leurs territoires
- ❖ s'unir pour la promotion de leurs territoires et pour la défense d'intérêts communs
- ❖ approfondir progressivement leur action en se dotant d'une stratégie métropolitaine partagée et en associant d'autres partenaires à leur démarche

22.01.2010 Création de l'Association G10

Les élus de dix villes et agglomérations de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne ont officiellement créé l'association du G10 lors de l'Assemblée Générale constitutive à Châlons-en-Champagne et ont élu les membres du conseil d'administration, du bureau ainsi que les présidents des commissions thématiques retenues. Cette forme de coopération originale et informelle repose sur la volonté des élus de se rencontrer, de se rapprocher, de partager leurs expériences et d'engager une réflexion prospective de laquelle peut émerger une nouvelle dynamique territoriale, respectueuse de l'identité de chaque ville et de ses habitants.

LES ACTIONS

Les cinq commissions thématiques ont pour objet de :

- ❖ Constituer un cadre référentiel de connaissances : bases de données, pratiques, projets,
- ❖ Ouvrir des pistes de réflexions, proposer des pistes d'actions aux membres du Bureau,
- ❖ Décliner les axes stratégiques de la Charte par des programmes d'actions spécifiques et collectifs,
- ❖ Identifier tous réseaux d'acteurs et de partenaires à conforter, à développer,
- ❖ Dégager des projets rapidement opérationnels, qui renforcent l'identité du G10.

Commission Culture, Tourisme, Patrimoine, Sport

« Des actions comme la 1ère édition du raid cyclo-touristique se concrétisent. D'autres se mettent en place comme la création d'une exposition itinérante sur le patrimoine des villes d'Art et d'Histoire du territoire, qui permettrait de communiquer et de faire partager la culture et les valeurs du G10. » *Yan Morand, pour Bruno Bourg-Broc.*

Commission Développement Durable

« Nous souhaitons poursuivre la dynamique lancée sur la thématique des circuits courts car elle est un élément transversal et fédérateur. C'est aussi l'un des éléments, perceptibles par nos concitoyens, qui peut démontrer la volonté des collectivités du G10 de travailler ensemble. » *Daniel Yon.*

Commission Transport, Mobilité

« Il est nécessaire d'établir ensemble un diagnostic, d'avoir une vision partagée, voire une conviction commune qui nous permet d'aller vers des actions de lobbying fort. Plus que dans d'autres domaines, c'est la coordination qui permettra de faire avancer les dossiers liés au transport. » *Michèle Fuselier.*

Commission Economie, Emploi

« Notre envie d'agir ensemble de façon coordonnée est confirmée. C'est ainsi que nous avons choisi de canaliser nos réflexions sur le centre-ville et avons limité notre investigation à l'activité commerciale, à la fois vecteur économique et lien social, d'animation et bien sûr d'identité locale. » *Aude Bono.*

Commission Formation, Enseignement Supérieur, Recherche

« Les Présidents des Universités picarde et champardennaise que nous avons rencontrés sont ouverts à toute réflexion sur l'évolution de la carte des formations dans le G10 qui irait dans le sens d'une harmonisation et serait basée sur la recherche de niches en lien avec les caractéristiques locales. » *Didier Herbillon.*

CONSTITUER UN POLE METROPOLITAIN

Adeline Hazan, maire de Reims : « Toutes les expertises nous démontrent que le G10 constitue un réel bassin de vie économique, social et historique. Ce Pôle métropolitain en devenir, devra nous aider à mieux répondre collectivement aux enjeux de demain. »

Bruno Bourg Broc, maire de Châlons-en-Champagne : « Cités en Champagne et Châlons en Champagne sont tournée vers leur avenir qui ne peut se concevoir seul. Membres du G 10, elles sont favorables à sa transformation en pôle métropolitain pour peser face aux grands ensembles urbains qui se créent dans le Nord et dans l'Est de la France avec le Sillon Lorrain ou Strasbourg-Mulhouse ...mais entendent aussi conforter tout particulièrement la coopération entre Châlons, Reims et Epernay, voire Vitry-le-François pour améliorer les déplacements et mieux coordonner nos équipements pour un aménagement harmonieux de notre territoire. »

Franck Leroy, maire d'Epernay : « L'idée du G10 a perduré malgré les changements aux dernières élections municipales. Il faut se rencontrer et fédérer les idées au service de cette ambition à laquelle nous sommes « condamnés ».

Antoine Lefèvre, maire de Laon : « Si nous sommes 10, c'est que nous sommes 9 à être dans la zone d'attraction de Reims.»

ACTUALITES

Les élus du G10, réunis en session extraordinaire à Reims le 2 décembre 2011, ont décidé à l'unanimité de poursuivre leur démarche et d'inscrire leur action dans les perspectives offerte par la Loi en créant un Pôle métropolitain composé des dix agglomérations. Cette décision n'exclut en aucun cas de nouer des partenariats à géométries variables, comme le font Charleville-Mézières et Sedan ou encore Châlons-en-Champagne, Epernay et Reims.

Un groupe de travail regroupant des techniciens étudie les contours et le contenu d'un projet de statuts, qui sera soumis aux élus, lors d'une nouvelle session extraordinaire qui se tiendra à Reims le 16 mars prochain.

Cette démarche s'attache tout d'abord à préciser la notion d'intérêt métropolitain du G10, compte tenu de l'originalité de son organisation territoriale discontinue, interrégionale et interdépartementale. En second lieu, elle cible également les champs d'actions que les dix agglomérations entendent mettre en œuvre collectivement pour faire face à la baisse démographique et renforcer l'attractivité du Pôle métropolitain.